

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 46<sup>e</sup> année – N° 9 – Jeudi 7 mars 2024

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Entrée en vigueur

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2024:

- L'arrêté du 13 décembre 2023 octroyant un crédit-cadre au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement de la mise en œuvre du domaine Industrie du septième Programme de développement économique 2023-2027 pour les années 2024 à 2027.
- L'arrêté du 13 décembre 2023 octroyant un crédit-cadre au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement de la mise en œuvre du domaine Tourisme du septième Programme de développement économique 2023-2027 pour les années 2024 à 2027.
- La modification du 13 décembre 2023 de la loi réglant les droits de mutation et les droits perçus pour la constitution de gages.

Delémont, le 27 février 2024.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de la formation, de la culture et des sports

### Année scolaire 2024-2025

#### Journées cantonales de sport scolaire

Sur la base des propositions présentées par l'Office des sports, le Service de l'enseignement arrête comme suit les journées cantonales de sport scolaire de l'année scolaire 2024-2025.

#### A) MANIFESTATIONS CANTONALES: journées sportives organisées dans le cadre de la scolarité obligatoire

##### ATHLÉTISME

- **Mercredi 2.10.2024** à Delémont – Blancherie
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 10S et 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2025

##### JEUX DANS L'EAU

- **Jeudi 21.11.2024 et vendredi 22.11.2024** à Delémont – Piscine du Centre sportif de la Blancherie
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 7P et 8P

##### TOURNOI DE TCHOUKBALL ET DE BADMINTON

- **Mercredi 22.1.2025** à Porrentruy – Oiselier – Banné – Tilleuls – Sous-Bellevue
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 8P et 9S
- Equipes formées de 6 élèves (3 garçons / 3 filles – Mixité obligatoire: +/- 1 élève)

##### BASKETBALL

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 2.4.2025** à Porrentruy – Oiselier – Banné - Tilleuls
- Manifestation réservée aux garçons de 10S ainsi qu'aux garçons et aux filles de 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2025

##### MINIVOLLEYBALL

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 2.4.2025** à Delémont – Blancherie – Gros-Seuc
- Manifestation réservée aux filles de 10S ainsi qu'aux garçons et aux filles de 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2025

##### FOOTBALL

- **Samedi 17.5.2025** à Bassecourt, Courtételle et Courroux
- Organisation du tournoi de football, en collaboration avec l'Association jurassienne de football, en vue de la participation, en juin 2025, à la finale nationale du football scolaire à Bâle
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 6P à 11S

##### JEUX D'AGILITÉ ET DE COORDINATION

- **Jeudi 12.6.2025 et vendredi 13.6.2025** à Bassecourt – terrain FSG
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 5P et 6P
- Par équipe de 6 (mixité possible)

**B) MANIFESTATIONS NATIONALES****JOURNÉE SUISSE DE SPORT SCOLAIRE**

Le lieu et la date de la Journée Suisse de Sport Scolaire 2025 ne sont pas encore connus. La République et Canton du Jura sera toutefois représentée dans les disciplines sportives suivantes: athlétisme – basketball – volleyball.

**FINALE NATIONALE DU FOOTBALL SCOLAIRE: BÂLE**

Les vainqueurs des catégories 6P, 7P, 8P, 9S, 10S et 11S « Garçons » et « Filles » du tournoi cantonal scolaire de football (samedi 17.5.2025) représenteront la République et Canton du Jura à la Finale nationale à Bâle en juin 2025 (date définitive pas encore arrêtée).

**C) CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION**

- Les directions des cercles scolaires sont invitées à respecter les directives relatives aux journées cantonales de sport scolaire facultatif édictées par le Département de la formation, de la culture et des sports.
- Les directions des cercles scolaires s'assurent également du respect des conditions de participation relatives à chaque journée cantonale de sport scolaire facultatif édictées par l'Office des sports.
- En cas **d'accident**, les élèves sont placés **sous la responsabilité du cercle scolaire ou de la commune**.

**D) INSCRIPTIONS**

L'Office des sports transmettra, par messagerie électronique, au moins deux mois à l'avance, les informations concernant l'inscription à chacune des manifestations. Le programme détaillé parviendra à toutes les équipes inscrites par le biais de la personne de référence mentionnée lors de l'inscription.

**E) ORGANISATION**

La responsabilité de l'organisation des journées cantonales de sport scolaire incombe à l'Office des sports.

Delémont, le 8 février 2024.

Département de la formation, de la culture et des sports.

---

## Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal - Commission des examens d'avocat

### Examens d'avocat-e

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2024, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat-e doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, en utilisant le formulaire idoïne disponible sur le site Internet de la République et canton du Jura (<http://www.jura.ch/JUST/Avocats/Formation.html>), avec leurs attestations de stage ainsi que leur licence ou leur maîtrise en droit, à la présidente de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, **jusqu'au vendredi 22 mars 2024** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.00 sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (CH83 0900 0000 2501 1354 0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 15 avril, le mercredi 17 avril et le vendredi 19 avril 2024. Les examens oraux se dérouleront le mardi 4 juin 2024. L'épreuve de plaidoirie et la remise des brevets sont fixées au mardi 18 juin 2024.

Porrentruy, le 22 février 2024.

La présidente de la Commission des examens d'avocat:  
Sylviane Liniger Odiet.

---

Tribunal cantonal - Commission des examens de notaire

### Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2024, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, **jusqu'au vendredi 22 mars 2024** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit CHF 300.00 pour la première partie des examens et CHF 600.00 pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (CH83 0900 0000 2501 1354 0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 15 avril 2024. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mercredi 17 avril et vendredi 19 avril 2024. Les examens oraux se dérouleront le mardi 28 mai 2024.

Porrentruy, le 22 février 2024.

Le président de la Commission des examens de notaire:  
Jean-Marc Christe.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Châtillon

**Assemblée communale extraordinaire  
mardi 19 mars 2024, à 20h00, à la salle communale,  
Route de Courrendlin 3**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter une dépense de CHF. 120000.– pour une nouvelle place de jeux, donner compétence au Conseil communal pour le financement.
3. Discuter et voter une dépense de CHF. 62000.– pour refaire le revêtement de la route entre la Claverie et la croisée de Rossemaison, donner compétence au Conseil communal pour le financement.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Châtillon, le 28 février 2024.

Conseil communal.

### Clos du Doubs

**Assemblée communale  
mercredi 27 mars 2024, à 20h00, au centre visiteurs  
Mont Terri, Saint-Ursanne**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2023.
2. Prendre connaissance et approuver le projet d'assainissement des installations de pompage de la station de Champs-Fallat (ancien réseau SEC), voter le crédit de Fr. 260000.– nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, cas échéant, consolider l'emprunt.
3. Approuver la demande de naturalisation ordinaire présentée par Sabrina Castellanelli, Saint-Ursanne, ressortissante française.
4. Approuver la demande de naturalisation ordinaire présentée par Karine Sophie Hubner, Saint-Ursanne, ressortissante française.
5. Approuver la demande de naturalisation ordinaire présentée par Olivier Poulain, Epauvillers, ressortissant français.
6. Décider la vente d'une portion de la parcelle N° 572 Rière Vasou, Saint-Ursanne, à Irina et Michael Widmann, Saint-Ursanne.
7. Décider la vente de la parcelle N° 1217, Sur Prègne, Epauvillers, à Christian Frund, Delémont.
8. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'assemblée.

Saint-Ursanne, le 28 février 2024.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

### Courroux

**Assemblée communale extraordinaire  
lundi 25 mars 2024, à 20h00, à la salle polyvalente,  
Ecole Bellevie à Courroux**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023.
2. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Wilmes Henri Yvon Pierre et son épouse Deveaux Frédérique Marie-Anne, originaires de France.
3. Discuter et valider un crédit-cadre de CHF 970000.– dans la perspective de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la commune.
4. Informations diverses du Conseil communal.
5. Divers.

Le procès-verbal est en lecture libre sur le site internet [www.courroux.ch](http://www.courroux.ch) et il peut, ainsi que les documents relatifs aux points de l'ordre du jour, être consulté au Secrétariat communal.

Courroux, le 7 mars 2024.

Conseil communal.

### Courtedoux

**Réglementation locale du trafic  
sur une parcelle communale**

Vu la décision du 29 février 2024, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante:

- **Rue Le Clôtre, côté est**  
sur parcelle communale N° 266:  
Pose du signal OST 2.50 « Interdiction de parquer »

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

Cette mesure est mise en place pour des raisons de sécurité publique.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Courtedoux, le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Conseil communal.

### Dampheux-Lugnez

**Assemblée communale ordinaire  
mercredi 27 mars 2024, à 20h00, à la salle  
communale de Dampheux-Lugnez**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée.\*
2. Voter un crédit de CHF 770000.– TTC en vue des travaux de réalisation d'un trottoir de liaison sur la route cantonale dans la localité de Lugnez (500 m), la création d'un arrêt de bus ainsi que l'assainissement d'une conduite d'eau potable et de l'éclairage public; donner compétence au Conseil communal pour traiter financement et consolidation.
3. Présentation et approbation du contrat concernant la conservation d'îlots de vieux bois en faveur de la biodiversité en forêt, à conclure entre la commune mixte de Dampheux-Lugnez et la RCJU.

4. Approuver les nouvelles armoiries de la nouvelle commune.

5. Divers et imprévus.

\* Le procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2023 est à disposition sur le site internet [www.dampheureux-lugnez.ch](http://www.dampheureux-lugnez.ch) ou au Secrétariat communal. Les demandes de modifications ou de compléments sont à faire au plus tard la veille de l'assemblée par écrit ou verbalement lors de l'assemblée. Sinon le procès-verbal est accepté sans lecture.

Dampheureux-Lugnez, le 4 mars 2024.

Conseil communal.

## Delémont

### Dépôt public du plan spécial «Place Roland-Béguelin et rues attenantes»

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la Municipalité de Delémont dépose publiquement durant 30 jours, soit du 7 mars 2024 au 8 avril 2024 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil de Ville, le dossier de plan spécial «Place Roland-Béguelin et rues attenantes» comprenant les documents suivants:

- Le plan d'occupation du sol et des équipements (échelle 1:200)
- Le plan des équipements souterrains (échelle 1:200)
- Les prescriptions

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux public de la Ville de Delémont, Route de Bâle 1.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la Ville de Delémont, Route de Bâle 1. Elles porteront la mention «Opposition au Plan spécial Place Roland-Béguelin et rues attenantes».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Delémont, le 4 mars 2024.

Conseil communal.

## Delémont

### Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués, les haies vives et buisson taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace libre. Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4 m 50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2 m 50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Selon l'Ordonnance sur la chasse et la protection de la faune sauvage, il est interdit de déranger la faune du

1<sup>er</sup> avril au 31 juillet. Des exceptions peuvent toutefois être accordées si les végétaux posent des problèmes de sécurité. Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité des éclairages publics, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres buissons et haies vives selon l'article 24 alinéa 3, du règlement communal sur les constructions à partir de mi-septembre jusqu'à mi-mars conformément aux présentes directives. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages pour suite d'inobservation des prescriptions précitées.

Delémont, le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Conseil communal.

## Delémont

### Nivellement de tombes

Le Conseil communal de Delémont informe que les tombes suivantes, dont les répondants officiels ne sont plus connus, seront nivelées:

Grüiring Jacques	Sect. 30/6/3	(1918-1973)
Hélène Schnyder-Jemelin	Sect. 12/4/17	(1905-1986)
Albert Schnyder-Jemelin	Sect. 12/4/17	(1898-1989)

Les personnes qui connaîtraient les familles des personnes décédées voudront bien les avertir ou communiquer leur adresse à la Chancellerie communale, téléphone 032 421 92 19.

Pour les renouvellements éventuels des concessions, le Conseil communal prie les intéressés de prendre également contact avec la Chancellerie communale, jusqu'au 5 juin 2024. Passé cette date, le nivellement des tombes sera effectué.

Delémont, le 4 mars 2024.

Conseil communal.

## Haute-Sorne

### Résultat de la votation communale du 3 mars 2024

Acceptez-vous le crédit de CHF 4800000.– TTC pour la viabilisation des terrains du plan spécial régional avec modification de l'affectation «Zone d'activités microrégionale ZAM – Sur le Breuil 2»? ?

Electeurs inscrits:	5603
Votants:	2836
Bulletins blancs:	97
Bulletins nuls:	16
Bulletins valables:	2707
Nombre de OUI:	1708
Nombre de NON:	999

Le crédit de CHF 4800000.– TTC pour la viabilisation des terrains du plan spécial régional avec modification de l'affectation «Zone d'activités microrégionale ZAM – Sur le Breuil 2» est donc accepté.

**Voies de droit:** Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Tribunal de première instance du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif de recours. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la présente publication dans le Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionnés est écoulé.

Bassecourt, le 3 mars 2024.

Secrétariat communal.

**Porrentruy****Séance ordinaire du Conseil de ville****jeudi 21 mars 2024, à 19h30, à la salle du Conseil de ville (Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage)**

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 8 février 2024.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de:
  - a) M<sup>me</sup> Claudia Reale, 22.4.1966, ressortissante italienne.
  - b) M<sup>me</sup> Sophie Jeannin, 21.6.1976, et son fils Kenzo, 7.1.2014, ressortissants français.
  - c) M. Eduardo Luis Martins Rocha, 18.10.2003, ressortissant portugais.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Structure interrégionale: quels effets sur Porrentruy » (N° 1252) (PS-Les Verts).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Contrats liant les utilisateurs de la patinoire au SIDP et les répercussions sur notre commune » (N° 1255) (Le Centre).
8. Réponse à la question écrite intitulée « La Fontaine du Suisse en danger? » (N° 1256) (PLR).
9. Voter un crédit de maximum CHF 300000.– TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux de restauration des trois fontaines monumentales et de la statue de la Vierge à l'Enfant Jésus pour la période de 2024 à 2028.
10. Divers.

Février 2024.

Au nom du Conseil de Ville

Le président: Sébastien Piquerez.

**Saignelégier****Assemblée communale extraordinaire****lundi 18 mars 2024, à 20h00, à l'Hôtel de Ville**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2023.
2. Voter un crédit de CHF 1 300 000.– pour la réfection des chemins ruraux; donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
3. Prendre connaissance et approuver la convention intercommunale en vue de la création d'une antenne UAPE à Montfaucon.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.saignelegier.ch](http://www.saignelegier.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Saignelégier, février 2024.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures****Soyhières****Entrée en vigueur de la modification du règlement d'organisation et d'administration**

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Soyhières le 27 juin 2023, a été approuvée par le Gouvernement jurassien le 6 février 2024.

Réuni en séance du 26 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Soyhières le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Conseil communal.

**Val Terbi****Résultats du scrutin du 3 mars 2024**

Texte soumis au vote: Acceptez-vous, selon le message du Conseil général, le dossier de révision du plan d'aménagement local de la Commune de Val Terbi comprenant:

- Le plan de zone I « Bâti » et le plan de zones II « Nature et paysage »;
- Le règlement communal sur les constructions;
- Le plan des dangers naturels I et II?

Electeurs inscrits:	2557
Nombre de vote par correspondance:	1364
Nombre de cartes rentrées:	1483
Participation:	57,99%
Bulletins rentrés:	1467
Bulletins blancs:	53
Bulletins nuls:	1
Bulletins valables:	1413
Nombre de OUI:	989
Nombre de NON:	424

Vicques, le 4 mars 2024.

Conseil communal.

**Avis de construction****Alle**

Requérants et auteurs du projet: Alexa et Yannis Cuenot, Chemin des Noz 16, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Création d'un couvert à véhicule; restauration des façades, ajout d'une citerne de récupération d'eau de pluie, aménagements extérieurs.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 438, sise au Chemin des Noz 16, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (distance à la voie publique).

Dimensions couvert à véhicule: Longueur 4m60, largeur 4m00, hauteur 2m27, hauteur totale 4m14.

Genre de construction: Façades: peinture NCSS 2010-Y 40R; citerne 5000 litres; aménagements extérieurs: remplacement du bitume par de la végétation et des pavés filtrants.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 29 février 2024

Conseil communal.

### La Baroche/Asuel

Requérante et auteure du projet: Séverine Périat, Les Rangiers 11e, 2954 Asuel.

Description de l'ouvrage: Reconstruction à l'identique après incendie du bâtiment N° 11E et des deux couverts ainsi que la pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et les panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Asuel. Parcelle N° 612, sise à la rue Les Rangiers 11e, 2954 Asuel. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 24 LAT; LFOR (distance par rapport à la forêt).

Dimensions: Longueur 15m95, largeur 11m80, hauteur 5m65, hauteur totale 5m65.

Genre de construction: Matériaux façades: idem existant; toiture: idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Conseil communal.

### Basse-Allaine/Courtemaîche

Requérant: Daniel Fleury, Milieu du Village 23, 2923 Courtemaîche. Auteur du projet: Ernest Roth SA, Fbg Saint-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert et agrandissement habitation, changement du système de chauffage par une PAC extérieure.

Cadastre: Courtemaîche. Parcelle N° 69, sise à la rue Milieu du Village, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: Article 80 al. 4 RCC (forme de toiture).

Dimensions: Longueur 14m64, largeur 9m33, hauteur 6m81, hauteur totale 6m81.

Genre de construction: Matériaux façades: couvert avec piliers béton; agrandissement à l'étage: ossature bois isolée, fini façades avec panneaux composite, teintes patine bronze et gris graphite; toiture: solivage, lambris, pare-vapeur, isolation, étanchéité, gravier rond.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 29 février 2024.

Conseil communal.

### Les Bois

Requérants: Marc André Frutschi, Le Valanvron 28, 2300 La Chaux-de-Fonds; Elisabeth Muller Frutschi, Le Valanvron 28, 2300 La Chaux-de-Fonds; Véronique Ariel Frutschi Mascher, Promenade 3, 2300 La Chaux-de-Fonds. Auteur du projet: Baume constructions SA, Chemin de la Forge 5, 2345 Les Breuleux.

Description du projet: Pose d'une mini-step Sanoclean M 35 EH pour les bâtiments N°s 2 et 5 de Biaufond; élargissement et aménagement d'un chemin d'accès pour permettre la pose de la mini-step et pour son entretien futur.

Cadastre: Les Bois. Parcelles N°s 1177, 772 et 367, sises au lieu-dit Biaufond, 2336 Les Bois. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone agricole, ZB.

Dérogations requises: Article 24 LAT; LFOR (distance par rapport à la forêt et construction en forêt).

Dimensions: Longueur 35m00, largeur 3m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Bois, Rue Guillaume-Triponez 15, 2336 Les Bois, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 29 février 2024.

Conseil communal.

### Courrendlin

Requérants: Raphaël Müller, Rue des Mélèzes 6, 2830 Courrendlin; Marie Solange Antoinette Müller, Rue des Mélèzes 6, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Seuret SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Création d'un mur de soutènement avec balustrade; selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 2327, sise à la Rue des Mélèzes 6, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En

zone à bâtir, Zone d'habitation, HAc. Plan spécial: Les Quérattes.

Dérogation requise: Article 21 du Plan spécial.

Dimensions mur: Longueur 18m65, hauteur 1m87, hauteur totale 2m67; balustrade: longueur 18m65, hauteur 1m00, hauteur totale 1m00.

Genre de construction: Mur: béton; balustrade: gris métallique.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 27 février 2024.

Conseil communal.

### Courrendlin

Requérant: Garage du Canal SA, représenté par la société Pierre Steulet SA basée à Develier, Route de Delémont 115, 2802 Develier. Auteur du projet: Consultant en construction Sàrl, Rue des Préjures 10, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Rénovation et agrandissement du bâtiment existant du garage du canal; selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 1044, sise à la Route de Delémont, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions agrandissement nord-est: Longueur 10m10, largeur 6m00, hauteur et hauteur totale 3m80; agrandissement sud-est: longueur 2m73, largeur 1m87, hauteur et hauteur totale: idem existant.

Genre de construction: Matériaux façades agrandissement nord-est: ossature métallique, panneaux sandwichs Montanatherm, teinte grise et crépi blanc; toiture: structure métallique, pare-vapeur, isolation, étanchéité 2 couches, fini gravier rond; matériaux façades agrandissement sud-est: ossature métallique, panneaux sandwichs Montanatherm gris et crépi blanc; toiture: existant inchangé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

### Fontenais

Requérant: Héritage Rénovation Sàrl, Rue des Cygnes 15, 2503 Bienne. Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Démolition des bâtiments N°s 59 et 60 (serres) et construction d'un immeuble locatif.

Cadastre: Fontenais. Parcelle N° 2935, sise à la rue La Fond de Vie, 2902 Fontenais. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Centre ancien, CA.

Dérogation requise: Article 74 RCC (révisé/remblais, topographie).

Dimensions: Longueur 25m00, largeur 15m80, hauteur 9m60, hauteur totale 15m40.

Genre de construction: Matériaux façades bâtiment: enduit int., brique module ME, isolation périphérique, crépi ext. blanc cassé; couvert à voitures: ossature métallique, teinte à préciser; toiture bâtiment: charpente bois isolée, couverture tuiles TC rouges; couvert à voitures: charpente métallique, couverture tôle grise.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 7 mars 2024.

Conseil communal.

### Les Genevez

*Rectificatif de l'avis paru dans le Journal officiel N° 8 du jeudi 29 février 2024: couleur de porte.*

Requérants: Canelle Broquet Ducret et Mikaël Ducret, Rue du Musée 3, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: BIM Process.ch, Route du 23-Juin 20A, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Création d'un garage, rénovation intérieure d'un appartement, ajout d'installations photovoltaïques et remplacement de chauffage.

Genre de construction: Matériaux façades: béton, face visible en béton apparent gris, porte sectionnelle **anthracite** et garde-corps métallique anthracite; toiture: dalle béton; aménagement d'une terrasse non couverte avec dalles de jardin.

**Le délai de publication reste inchangé.**

Les Genevez, le 3 mars 2024.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Rébecca et Iwan Lena, Route de la Communance 8, 2800 Delémont. Auteur du projet: Milani Architecture Sàrl, Route de Moutier 109, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation d'une maison mitoyenne, agrandissement en façade est, installation d'une pompe à chaleur air-eau en façade est et de panneaux solaires sur le pan sud du toit de l'annexe.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 2444 sise à la Rue de la Rauracie 11, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, HA2.

Dimensions: Longueur 10m51, largeur 9m94, hauteur 6m14, hauteur totale 9m52.

Genre de construction: Façades: isolation périphérique couleur blanc cassé; toiture: tuiles terre cuite couleur rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants et auteurs du projet: Florence Boegli et Boris Liechti, Rue des Noires-Terres 8, 2853 Courfaivre.

Description de l'ouvrage: Construction d'un abri couvert.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 2282, sise à la Rue des Noires-Terres, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H2. Plan spécial: En Briscol.

Dérogation requise: Article 12 al.1 du RCC (distance aux routes publiques).

Dimensions: Longueur 4m60, largeur 4m20, hauteur 2m80, hauteur totale 3m40.

Genre de construction: Façades: bois naturel; toiture: fibrociment ondulé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 4 mars 2024.

Conseil communal.

### Val Terbi / Vicques

Requérants: Trchsel Mélanie et Trchsel Alain, Rue des Carrières 26, 2800 Delémont. Auteur du projet: Vuilleumier Architecture Sàrl, Rue de l'Eglise 19, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage pour véhicules et couvert fermé vers entrée. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose de panneaux solaires en toiture, pose d'une citerne enterrée pour la récupération des eaux pluviales, construction de murs de soutènement, aménagement d'une place en macadam et pose d'une clôture métallique le long de la limite parcellaire et vers le garage. Report d'indice entre les parcelles N° 3535 et N° 187 avec une surface de 70 m<sup>2</sup> en faveur de la parcelle N° 3535; selon plans déposés.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 3535, sise à la rue Cras de la Velle, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: Article CA16 point 6 RCC (aspect architectural / capteurs solaires).

Dimensions: Longueur 10m00, largeur 10m00, hauteur 5m33, hauteur totale 7m15.

Genre de construction: Matériaux façades: bois naturel, béton; toiture: tuiles, brunes rougeâtres.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 27 mars 2024.

Conseil communal.

## Mises au concours

## JURA<sup>CH</sup> RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service de la formation postobligatoire met au concours un poste de

### Responsable Mon app' à 90%

**Mission:** Vous accompagnez les jeunes en difficulté dans leur recherche de solution de formation et concrétisez

avec eux leur projet professionnel. Vous apportez conseil aux jeunes et à leurs représentants légaux. Vous êtes régulièrement en contact avec les entreprises formatrices et leur proposez une aide en cas de difficultés lors de la recherche d'apprenti-e-s. Vous assurez la communication du projet ainsi que la promotion de Mon app' auprès des écoles et des entreprises.

**Profil:** Au bénéfice d'un Master universitaire en psychologie, option orientation, ou d'une formation et expériences jugées équivalentes, vous avez une excellente aptitude à assumer des situations complexes. Vous avez une excellente connaissance du système de formation suisse ainsi que du tissu économique jurassien. Vous êtes capable de faire face aux interruptions du travail de réflexion et avez des compétences avérées en gestion de projet. Vous avez une excellente maîtrise de la communication orale et faites preuve de flexibilité.

### Fonction de référence et classe de traitement:

Conseiller-ère en orientation / Classe 16.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2024 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Manuel Donzé, chef du Service de la formation postobligatoire, au 032 420 71 60, ou par courriel à [manuel.donze@jura.ch](mailto:manuel.donze@jura.ch).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous

avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 29 mars 2024** et comporter la mention « Postulation Responsable Mon app' SFP ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



L'Office des véhicules (OVJ) met au concours un poste à temps partiel de

### Gestionnaire de dossiers au secteur des mesures administratives à 70%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Gérer intégralement et de manière autonome les dossiers relatifs au droit de conduire des personnes ayant commis une infraction à la LCR et/ou dont l'aptitude à la conduite soulève des doutes et ce, dans le respect des bases légales. Application du droit de la circulation routière, sous la responsabilité de la responsable de secteur. Planifier et prioriser de manière autonome les tâches. Analyser les dossiers notamment du point de vue juridique. Rédiger de manière autonome tous les courriers, notamment courriers standards, préavis et décisions à l'exception des décisions sur oppositions. Gérer de manière intégrale et autonome les demandes internes et externes, au guichet, au téléphone, par écrit. Planifier le suivi des dossiers en gérant de manière autonome les différents délais légaux des dossiers et des agendas liés au secteur. Contacter les organes concernés par la procédure pour assurer le bon déroulement de celle-ci de manière autonome.

**Profil:** Titre HE ou universitaire niveau bachelier ou formation et expérience jugées équivalentes, de préférence en droit. Connaissances de la procédure administrative et du droit de la circulation routière indispensables. Capacité à travailler de manière autonome et à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion. Aisance rédactionnelle, rigueur et précision. Maîtrise de la communication orale, empathie, entretient, amabilité et orientation clients sont indispensables. Compétences en gestion opérationnelle, d'assistance ou de préparation du travail. Des connaissances de l'allemand représentent un atout. Parfaite maîtrise des outils informatiques et de la bureautique en général.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice administratif-ve IV / Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> mai 2024 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Ana-Maria Cuc, cheffe du secteur juridique et des

mesures administratives de l'Office des véhicules, téléphone 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 15 mars 2024** et comporter la mention « Postulation Gestionnaire de dossiers au secteur des mesures administratives à 70% ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## HAUTE ÉC-LE PÉDAGOGIQUE BEJUNE

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

### Secrétaire comptable à 40%

Plus d'informations sur:

<https://recrutement.hep-bejune.ch>

Délai de postulation: **22 mars 2024**

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

**1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** HES-SO  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** HES-SO Rectorat, à l'attention de Olivier Grand, Route de Moutier 14, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 079 830 54 10. E-mail: [olivier.grand@hes-so.ch](mailto:olivier.grand@hes-so.ch)

**1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**  
 HES-SO Rectorat, à l'attention de Olivier Grand, Rte de Moutier 14, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 079 830 54 10. E-mail: [olivier.grand@hes-so.ch](mailto:olivier.grand@hes-so.ch)

**1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
 15.3.2024

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**  
**Date:** 18.4.2024. **Heure:** 14h00  
**Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**  
 18.4.2024. **Heure:** 15h00
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
 Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.7 Mode de procédure choisi**  
 Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**  
 Marché de services
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**  
 Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Catégorie de services CPC:**  
 [24] Enseignement et formation professionnelle
- 2.2 Titre du projet du marché**  
 Mise à disposition de tests psychométriques pour l'admission en formation Bachelor
- 2.4 Marché divisé en lots?**  
 Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 72230000 - Services de développement de logiciels personnalisés
- 2.6 Objet et étendue du marché**  
 Mise à disposition pour une période de quatre ans de tests psychométriques sous forme numérique et d'une interface permettant leur passage en vue de sélectionner 2000 à 2500 candidat-e-s à l'admission de filières Bachelor des domaines Santé et Travail social
- 2.7 Lieu de la fourniture du service**  
 Site de la HES-SO
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
**Début:** 15.9.2024. **Fin:** 14.9.2028  
**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
 Non
- 2.9 Options**  
 Non
- 2.10 Critères d'adjudication**  
 Solutions techniques et qualité de l'exécution du marché - Pondération 50%  
 Références et personnes clefs - Pondération 20%  
 Montant de l'offre - Pondération 20%  
 Organisation - Pondération 10%
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**  
 Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**  
 Non
- 2.13 Délai d'exécution**  
**Début:** 15.9.2024. **Fin:** 14.9.2028  
**Remarques:** La passation des tests psychotechniques se fait annuellement lors du premier semestre de chaque année (cf. Cahier des charges).
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**  
 Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions/garanties**  
 Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**  
 Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.7 Critères d'aptitude**  
 Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**  
 Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
**Prix:** Aucun  
**Conditions de paiement:** Aucun émolument de participation n'est requis
- 3.10 Langues**  
**Langues acceptées pour les offres:** Français  
**Langue de la procédure:** Français
- 3.11 Validité de l'offre**  
 jusqu'au 15.7.2024
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**  
 sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)  
**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français  
**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 3.13 Conduite d'un dialogue**  
 Non
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'Etats non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC**  
 Tout comme les entreprises dont le siège social ne se trouve pas en Suisse ou dans un des pays offrant la réciprocité aux entreprises suisses en matière d'accès à leurs marchés publics, une entreprise dont le siège social se trouve dans un des pays non membres de l'Accord OMC sur les marchés publics sera exclue de la procédure.
- 4.2 Conditions générales**  
 A fournir avec l'offre.
- 4.3 Visite des lieux**  
 Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.8 Indication des voies de recours**  
 Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.